

DEPARTEMENT DU CANTAL

SAINT-FLOUR COMMUNAUTE

DECISION DE LA PRESIDENTE n°2024-386
PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET :
Marché de travaux n°2023-15 pour le réaménagement de l'office de Tourisme
Avenants n°1

La Présidente de Saint-Flour Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande publique ;

Vu les délibérations du conseil communautaire n°2020-136 en date du 30 juillet 2020 et n°2020-273 en date du 13 octobre 2020 portant délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à la Présidente ;

Vu la délibération n°2023-188 du 3 juillet 2023 autorisant la Présidente à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de l'opération ;

Vu la décision 2023-624 du 27 décembre 2023 relative aux choix des titulaires des lots 4 et 6.

Considérant la réalité des besoins de travaux :

- Pour le lot 1 DEMOLITIONS – GROS ŒUVRE - DEPLOMBAGE de travaux en plus et en moins selon devis ;
- Pour le lot 2 CHARPENTE ET MUR OSSATURE BOIS de renfort de planchers ;
- Pour le lot 3 COUVERTURE ET BARDAGE ZINC - ETANCHEITE d'ajout des dalles sur plots sur la terrasse étanchée ;
- Pour le lot 4 MENUISERIES EXTERIEURES de modifications de prestations selon devis ;
- Pour le lot 5 CLOISONS SECHES – ISOLATION – FAUX PLAFONDS de traitements des planchers ;
- Pour le lot 7 REVETEMENT DE SOL DUR – FAIENCE de travaux en plus d'ajout de pierre et en moins de suppression de chapes ;
- Pour le lot 9 REVÊTEMENTS DE SOLS SOUPLES de revêtement de sol supplémentaire et de modifications des prestations de préparation du support de l'étage ;
- Pour le lot 11 CHAUFFAGE – PLOMBERIE – SANITAIRE - VENTILATION de modifications de prestations selon devis ;

Vu la proposition d'avenant ci-annexé des entreprises :

- DE ROSSO PIERRE, titulaire du lot 1 pour un montant en moins-value de 1 916,17 € HT soit 2 299,88 € TTC ;
- SARL Michel CHAREIRE, titulaire du lot 2 pour un montant en plus-value de 6 450,00 € HT soit 7 740,00 € TTC ;
- SARL BATIFOL, titulaire du lot 3 pour un montant en plus-value de 1 024,00 € HT soit 1 228,80 € TTC ;
- COUTAREL MENUISERIE ALU, titulaire du lot 4 pour un montant en moins-value de 3 403,00 € HT soit 4 083,60 € TTC ;

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20240711-DEC2024-386-AU
Date de télétransmission : 17/07/2024
Date de réception préfecture : 17/07/2024

- SARL FOREZ DECORS, titulaire du lot 5 pour un montant en plus-value de 3 983,16 € HT soit 4 779,79 € TTC ;
- CHAPES LIQUIDE D'OLT, titulaire du lot 7 pour un montant en plus-value de 2 248,80 € HT soit 2 698,56 € TTC ;
- SARL ROLLIER & CO, titulaire du lot 9 pour un montant en plus-value de 2 910,21 € HT soit 3 492,25 € TTC ;
- SARL MOURGUES Serge, au titulaire du lot 11 pour un montant en moins-value de 2 340,00 € HT soit 2 808,00 € TTC ;

DECIDE

Article 1 : D'approuver et de signer les avenants suivants pour le marché de travaux du réaménagement de l'ancienne prison en belvédère :

- DE ROSSO PIERRE, titulaire du lot 1 pour un montant en moins-value de 1 916,17 € HT soit 2 299,88 € TTC ;
- SARL Michel CHAREIRE, titulaire du lot 2 pour un montant en plus-value de 6 450,00 € HT soit 7 740,00 € TTC ;
- SARL BATIFOL, titulaire du lot 3 pour un montant en plus-value de 1 024,00 € HT soit 1 228,80 € TTC ;
- COUTAREL MENUISERIE ALU, titulaire du lot 4 pour un montant en moins-value de 3 403,00 € HT soit 4 083,60 € TTC ;
- SARL FOREZ DECORS, titulaire du lot 5 pour un montant en plus-value de 3 983,16 € HT soit 4 779,79 € TTC ;
- CHAPES LIQUIDE D'OLT, titulaire du lot 7 pour un montant en plus-value de 2 248,80 € HT soit 2 698,56 € TTC ;
- SARL ROLLIER & CO, titulaire du lot 9 pour un montant en plus-value de 2 910,21 € HT soit 3 492,25 € TTC ;
- SARL MOURGUES Serge, au titulaire du lot 11 pour un montant en moins-value de 2 340,00 € HT soit 2 808,00 € TTC ;

Article 2 : Dit que les crédits sont inscrits au budget général 2024 ;

Article 3 : Qu'ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Trésorier de Saint-Flour.

Article 4 : De dire que tout recours contentieux à l'encontre de la présente décision doit être présenté devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr ;

Fait à Saint-Flour, le 11/07/2024

La Présidente,
Céline CHARRIAUD



Il sera rendu compte de cette décision à la prochaine séance du conseil communautaire.

Transmise en Préfecture le 17 JUL. 2024

Publiée sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements, le

17 JUL. 2024
 Accusé de réception en préfecture
 015-200066660-20240711-DEC2024-386-AU
 Date de télétransmission : 17/07/2024
 Date de réception préfecture : 17/07/2024

SAINT FLOUR COMMUNAUTE
 Village d'entreprises - ZA du Rozier Coren 15100 SAINT FLOUR
OFFICE DU TOURISME DE ST FLOUR
 Place d'Armes - 15100 SAINT FLOUR

Entreprise : DE ROSSO PIERRE
 Z.A la Gare de Coren

15100 COREN

AURILLAC le 10/06/2024

Tel : 04.71.60.71.32

Fax : 04.71.60.71.14

Lot : 01 DEMOLITIONS - GROS OEUVRE - DEPLOMBAGE

Avenant

N° 1

Avenant N° 1 Modifications de prestations

Date : 10/06/2024 Modifications de prestations selon devis.

Montant H.T. -1 916,57

Valeur 01/07/2023

Actualisable

Récapitulatif		Euros H.T.	Euros T.T.C	Valeur	
A	Montant initial du Marché du 13/12/2023	111 680,20	134 016,24	01/07/2023	A *
B	Montant des MDM déjà acceptées	0,00	0,00		
C	Montant de la présente MDM	-1 916,57	-2 299,88	01/07/2023	A *
Montant du marché (A+B+C)		109 763,63	131 716,36		

* : F=Ferme A=Actualisable R=Révisable AR=Actualisable et Révisable

L'entreprise	Date/signature	Le Maître d'Oeuvre	Date/signature	Le Maître d'Ouvrage	Date/signature
SAS ENTREPRISE DE ROSSO PIERRE au capital de 70 000 € ZA Gare de Coren - 15100 COREN Tél. 04 71 60 71 32 thierry@derosso.9services.com SIRET 394 703 904 00034		 SIA IGETEC 5 avenue Georges Pompidou 15000 AURILLAC +33 (0)4 71 60 55 20 - accueil@igotec.fr SIRET : 342 748 640 20115 - APE 7112B SAS au capital de €1 600 € - RCS AURILLAC			

Accusé de réception en préfecture
 015-200066660-20240711-DEC2024-386-AU
 Date de télétransmission : 17/07/2024
 Date de réception préfecture : 17/07/2024



Z.A. La gare de Coren
BP 5
15102 SAINT-FLOUR Cedex
Tél : 04 71 60 71 32

thierry@derasso.fr

Devis N° 3092 du 29/05/2024

SAINT FLOUR COMMUNAUTE

VILLAGE D ENTREPRISES - 1 RUE DES CROZES

ZA DU ROZIER COREN

15100 SAINT-FLOUR

France

Adresse destinataire

SAINT FLOUR COMMUNAUTE
VILLAGE D ENTREPRISES - 1 RUE DES CROZES
ZA DU ROZIER COREN
15100 SAINT-FLOUR
France

Objet : V2 - Office du tourisme des Pays de St Flour

Description	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant	Id. TVA
Travaux en plus					
Démolition chape terrasse sur 3 épaisseurs	54,00	m²	74,11	4 001,94	SERV
Dalle compression sur plancher voutin	54,00	m²	45,63	2 464,02	SERV
Démolition doublages béton armé au droit des embrasures dans salle des coffres	5,00	Unité	450,00	2 250,00	SERV
Empochements	2,00	Unité	112,90	225,80	SERV
Travaux en moins					
Démolition et sciage acrotère	-22,70	ml	108,23	-2 456,82	SERV
Dépose porte salle des coffres	-1,00	Ens	2 450,00	-2 450,00	SERV
Etat des lieux	-1,00	Unité	575,00	-575,00	SERV
Regard de visite EU	-1,00	Unité	177,30	-177,30	SERV
Clapet anti retour	-1,00	Unité	275,19	-275,19	SERV
Regard de visite EP	-1,00	Unité	354,60	-354,60	SERV
Caniveau grille	-1,60	ml	393,06	-628,90	SERV
Passages pour réseaux	-1,00	Unité	895,30	-895,30	SERV
Ouverture entre R1 et accueil	-1,00	Ens	3 045,22	-3 045,22	SERV
			Total EUR HT	-1 916,57	
			TVA 20%	-383,31	
			Total EUR TTC	-2 299,88	

Détail montant TVA

Id. TVA	% TVA	Montant ligne	Montant base remise facture	Montant remise facture	Base TVA	Montant TVA
SERV 1	20	-10 858,33	-10 858,33	0,00	-10 858,33	-2 171,67

Maçonnerie - Gros Oeuvre Neuf et Rénovation - Génie Civil

Code APE 452V Siret 394 103 904 00034 N° d'identification : 254 703 934 RM15 Aurillac TVA : FR 35 394 703 904 SIREN au Capital de 70000 €

IBAN : FR76 1680 6048 2132 7768 6100 003

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20240711-DEC2024-386-AU
Date de télétransmission : 17/07/2024
Date de réception préfecture : 17/07/2024

SAINT FLOUR COMMUNAUTE
 Village d'entreprises - ZA du Rozier Coren 15100 SAINT FLOUR
OFFICE DU TOURISME DE ST FLOUR
 Place d'Armes - 15100 SAINT FLOUR

Entreprise : CHAREIRE MICHEL
 ZA de VOLZAC
 12 rue du Millepertuis
 15100 SAINT FLOUR

AURILLAC le 24/05/2024

Tel : 04 71 73 06 06

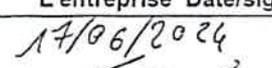
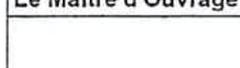
Fax :

Lot : 02 CHARPENTE ET MUR OSSATURE BOIS **Avenant N° 1**

Avenant	N° 1 Renfort planchers				
Date :	17/06/2024				
Montant H.T.	6 450,00				
<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 70%;">Renfort du plancher pour le local de stockage du R+1</td> <td style="width: 30%; text-align: right;">5600.00</td> </tr> <tr> <td>Renfort des solives du plancher de l'espace détente</td> <td style="text-align: right;">850.00</td> </tr> </table>		Renfort du plancher pour le local de stockage du R+1	5600.00	Renfort des solives du plancher de l'espace détente	850.00
Renfort du plancher pour le local de stockage du R+1	5600.00				
Renfort des solives du plancher de l'espace détente	850.00				
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 100px; height: 20px;">Ferme</td> </tr> </table>		Ferme			
Ferme					

Récapitulatif		Euros H.T.	Euros T.T.C	Valeur
A	Montant initial du Marché du 27/12/2023	21 568,50	25 882,20	01/07/2023 A *
B	Montant des MDM déjà acceptées	0,00	0,00	
C	Montant de la présente MDM	6 450,00	7 740,00	F *
Montant du marché (A+B+C)		28 018,50	33 622,20	

*: F=Ferme A=Actualisable R=Révisable AR=Actualisable et Révisable

L'entreprise Date/signature <div style="text-align: center; margin-top: 10px;">  SARL Michel CHAREIRE Z.A Volzac - 12 Rue du Millepertuis 15100 SAINT FLOUR <small>Tel : 04 71 73 06 06 - mchareire@stfleur.fr SIRET 43301690800029 - RCS 483016908 AURILLAC C.A. intercommunautaire : FR54438016908 - APE 4332A</small> </div>	Le Maître d'Oeuvre Date/signature <div style="text-align: center; margin-top: 10px;">  SIA IGETEC 5 avenue Georges Pompidou 15000 AURILLAC <small>+33 (0)4 71 83 88 30 - sietec@stfleur.fr SIRET : 543 704 043 00115 - APE 7112B SAS au capital de 84 600 € - RCS AURILLAC</small> </div>	Le Maître d'Ouvrage Date/signature <div style="text-align: center; margin-top: 10px;">  _____ _____ _____ </div>
---	---	---

Accusé de réception en préfecture
 015-200066660-20240711-DEC2024-386-AU
 Date de télétransmission : 17/07/2024
 Date de réception préfecture : 17/07/2024

DEVIS

SARL MICHEL CHAREIRE

Z.A de Volzac
 12 Rue du Millepertuis
 15100 - SAINT FLOUR
 FRANCE 71 73 06 06
 Email : menuiserie@chareire.fr
 Site web : http://www.charpente-cantal.fr

SAINT-FLOUR COMMUNAUTE

Village d'entreprises
 ZA du Rozier Coren
 15100 SAINT-FLOUR
 FRANCE

Réf. : Office du tourisme - Saint-Flour

Libellé	Qté	Unité	PU HT	Montant HT	TVA
Renforcement de solive de plancher Moisage par pièces en sapin de pays traité classe 2 45x145mm Long 2.2m x2 Compris visserie ,levage et boulonnage	1,00	u	850,00 €	850,00 €	20,00%

Devis gratuit

Détail de la TVA				Total HT	850,00 €
Code	Base HT	Taux	Montant	TVA	170,00 €
Normale	850,00 €	20,00%	170,00 €	Total TTC	1 020,00 €

Règlement	Chèque
Echéance(s)	

Bon pour accord	
Date et signature	

DEVIS

SARL MICHEL CHAREIRE

Z.A de Volzac
12 Rue du Millepertuis
15100 - SAINT FLOUR
TÉLÉPHONE 71 73 06 06
Email : menuiserie@chareire.fr
Site web : http://www.charpente-cantal.fr

SAINT-FLOUR COMMUNAUTE

Village d'entreprises
ZA du Rozier Coren
15100 SAINT-FLOUR
FRANCE

Réf. : Office du tourisme - Saint-Flour

Libellé	Qté	Unité	PU HT	Montant HT	TVA
Poutres de renforcement de planchers existants HEA 200	280,00	Kg	9,50 €	2 660,00 €	20,00%
Solives de renforcement de planchers existants en sapin de pays traité classe 2 section 10x20	7,00	u	420,00 €	2 940,00 €	20,00%

Devis gratuit

Détail de la TVA				Total HT	5 600,00 €
Code	Base HT	Taux	Montant	TVA	1 120,00 €
Normale	5 600,00 €	20,00%	1 120,00 €	Total TTC	6 720,00 €
Règlement	Chèque				
Echéance(s)					
Bon pour accord					
Date et signature					

SAINT FLOUR COMMUNAUTE
 Village d'entreprises - ZA du Rozier Coren 15100 SAINT FLOUR
OFFICE DU TOURISME DE ST FLOUR
 Place d'Armes - 15100 SAINT FLOUR

Entreprise : BATIFOL SARL
 2 rue du Firmament - Lanau
 15260 NEUVEGLISE

AURILLAC le 10/06/2024 Tel : 04 71 23 55 21 Fax :

Lot : 03 COUVERTURE ET BARDAGE ZINC - ETANCHEITE Avenant N° 1

Avenant N° 1 Dalles sur plots

Date : 10/06/2024 Plus-value pour ajout des dalles sur plots sur la terrasse étanchée.
 Montant H.T. 1 024,00

Ferme

Récapitulatif		Euros H.T.	Euros T.T.C	Valeur
A	Montant initial du Marché du 27/12/2023	39 209,00	47 050,80	01/07/2023 A *
B	Montant des MDM déjà acceptées	0,00	0,00	
C	Montant de la présente MDM	1 024,00	1 228,80	F *
Montant du marché (A+B+C)		40 233,00	48 279,60	

* : F=Ferme A=Actualisable R=Révisable AR=Actualisable et Révisable

L'entreprise Date/signature	Le Maître d'Oeuvre Date/signature	Le Maître d'Ouvrage Date/signature
SARL BATIFOL COUVERTURE - ZINGUERIE ZA de Longaird 15260 Neuveglise Tél : 04.71.23.55.21 N°Siret : 499 072 411 09022	 SIA IGETEC 5 avenue Georges Pompidou 15003 AURILLAC +33 (0)4 71 83 08 00 - 0202425164511 SIRET : 344 758 642 00115 - APE 7112D SAS au capital de 64 600 € - RCS AURILLAC	

Accusé de réception en préfecture
 015-200066660-20240711-DEC2024-386-AU
 Date de télétransmission : 17/07/2024
 Date de réception préfecture : 17/07/2024



Avenant

COM-COM DU PAYS DE ST FLOUR
 VILLAGE ENTREPRISE
 15100 SAINT FLOUR

Numéro	Date	Code client	Date de validité	Mode de règlement	N° de Tva intracom
AVE00000037	05/06/2024	COMCOMST	05/07/2024	CB à 30 jours	

Numérotation	Description	Qté	P.U. HT	% Rem	Montant HT	TVA
2	TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRE FOURNITURE ET POSE DE DALLE SUR PLOTS COMPRIS PLOTS ZOOM ET DALLE	12,80	80,00		1 024,00	20,00

Devis gratuit. Les prix TTC sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de remise de l'offre. Toute variation de ces taux sera répercutée sur les prix.
 Assurance décennale obligatoire souscrite auprès de la compagnie d'assurance GROUPAMA (contrat N°403762540010), située 15110 ST URClIZE, valable en France métropolitaine.
 Prix

Un acompte de 30% sera demandé à la signature du devis.
 L'entreprise se réserve le droit de demander un ou plusieurs acomptes en cours de chantier.
EN CAS D'ACCEPTATION, MERCI DE RENVoyer CE DEVIS SIGNE.

Total HT	1 024,00
Total HT Net	1 024,00
Total TVA	204,80
Total TTC	1 228,80
Net à payer	1 228,80 €

Siret : 49907241100014 - APE : 4391B - RM : 499072411 - N° TVA intracom : FR32499072411 - Capital : 10 000,00 €

Accusé de réception en préfecture 1 sur 1
 015-200066660-20240711-DEC2024-386-AU
 Date de télétransmission : 17/07/2024
 Date de réception préfecture : 17/07/2024

SARL ROLLIER & CO

1 rue Bournantel 15300 MURAT

Siret : 845 058 650 00019

Mail : stephanie@srollier.fr

Stephanie ROLLIER

06 64 24 01 67

Alexis ROUCHON

07 60 72 63 16

Devis

Adresse du chantier :

office du Tourisme
15100 ST FLOUR

Adresse du client :

Saint Flour Communauté
DU PAYS DE ST-FLOUR
15100 SAINT FLOUR

Numéro	Date	Date de validité
DE00131271	21/05/2024	20/06/2024

Référence : Réaménagement de l'office du tourisme - TS 2 au R+1

Description des travaux :

Réaménagement de l'office du tourisme - TS 2 au R+1 ragréage fibré et rebouchage cloisons

Description	Inclus	Qté	Unité	P.U. HT	Montant HT	TVA
TS avec OSB						
Rebouchage des cloisons	Oui	5,50	ML	13,50	74,25	20,00
Plus value Impression et ragréage fibré	Oui	47,74	M2	12,50	596,75	20,00
Total TS avec OSB	Oui	1		671,00	671,00	
variante TS sans OSB						
Plus value Impression et ragréage fibré en grosse épaisseur	Oui	12,45	M2	24,50	305,03	20,00
Total variante TS sans OSB	Oui	1		305,03	305,03	

Devis gratuit. Les prix TTC sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de remise de l'offre. Toute variation de ces taux sera répercutée sur les prix.

Assurance décennale obligatoire souscrite auprès de la compagnie d'assurance Groupama, située 18 rue Pierre de Coubertin - 63000 CLERMONT-FD, valable en France métropolitaine (423950540001).

Coordonnées bancaires société :

Banque : CREDIT AGRICOLE

RIB : 16806048216609486975889

IBAN : FR7616806048216609486975889

BIC : AGRIFRPP868

Total HT	976,03
Total TVA	195,21
Total TTC	1 171,24
Net à payer	1 171,24 €

Pour le client (signature précédée de la mention : Lu et approuvé,
bon pour accord)

SAINT FLOUR COMMUNAUTE
 Village d'entreprises - ZA du Rozier Coren 15100 SAINT FLOUR
OFFICE DU TOURISME DE ST FLOUR
 Place d'Armes - 15100 SAINT FLOUR

Entreprise : SARL ROLLIER & CO
 1, rue Bournantel

15300 MURAT

AURILLAC le 10/06/2024

Tel : 06 64 24 01 67

Fax :

Lot : 09 REVÊTEMENTS DE SOLS SOUPLES

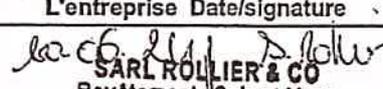
Avenant

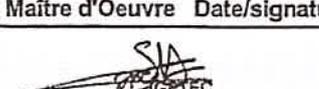
N° 1

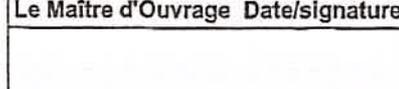
Avenant	N° 1	Modifications de prestations
Date :	10/06/2024	Plus-value pour revêtement de sol supplémentaire selon devis DE00131243 : RDC : bureau B5 R+1 : dégagement + espace stagiaire
Montant H.T.	2 910,21	
Valeur	01/07/2023	Modifications des prestations de préparation du support de l'étage selon devis DE00131271.
Actualisable		

Récapitulatif		Euros H.T.	Euros T.T.C	Valeur	
A	Montant initial du Marché du 27/12/2023	6 498,70	7 798,44	01/07/2023	A *
B	Montant des MDM déjà acceptées	0,00	0,00		
C	Montant de la présente MDM	2 910,21	3 492,25	01/07/2023	A *
Montant du marché (A+B+C)		9 408,91	11 290,69		

* : F=Ferme A=Actualisable R=Révisable AR=Actualisable et Révisable

L'entreprise	Date/signature
SARL ROLLIER & CO Revêtements Sols et Murs 1 rue Bournantel 15300 MURAT Tel : 06 64 24 01 67 - 07 60 72 63 18 mail : stephanie@rollier.fr APE : 4333Z Siret : 845 058 650 00019	

Le Maître d'Oeuvre	Date/signature
SIA PROTEC 5 rue Georges Pompidou 15000 AURILLAC SIRET : 399 703 542 00115 - APE 7112B SAS au capital de 64 000 € - RCS AURILLAC	

Le Maître d'Ouvrage	Date/signature
	

Accusé de réception en préfecture
 015-200066660-20240711-DEC2024-386-AU
 Date de télétransmission : 17/07/2024
 Date de réception préfecture : 17/07/2024

SARL ROLLIER & CO

1 rue Bournantel 15300 MURAT

Siret : 845 058 650 00019

Mail : stephanie@srollier.fr

Stephanie ROLLIER

06 64 24 01 67

Alexis ROUCHON

07 60 72 63 16

Devis

Adresse du chantier :

Office du Tourisme
15100 ST FLOUR

Adresse du client :

Saint Flour Communauté
DU PAYS DE ST-FLOUR
15100 SAINT FLOUR

Numéro	Date	Date de validité
DE00131243	17/04/2024	17/05/2024

Référence : Réaménagement de l'office du tourisme - TS au R+1 et RDC

Description des travaux :

Réaménagement de l'office du tourisme - TS au R+1 et RDC

Description	Inclus	Qté	Unité	P.U. HT	Montant HT	TVA
TS Dégagement + stagiaires R+1						
Impression et ragréage P3 sur chape	Oui	26,11	M2	10,50	274,16	20,00
Fourniture et pose taralay initial U3 acoustique de chez gerflor	Oui	26,11	M2	35,70	932,13	20,00
Total TS Dégagement + stagiaires R+1	Oui	1		1 206,29	1 206,29	
TS Bureau B5 RDC						
Barrière anti remontée d'humidité	Oui	11,25	M2	18,50	208,13	20,00
Impression et ragréage P3 sur chape	Oui	11,25	M2	10,50	118,13	20,00
Fourniture et pose taralay initial U3 acoustique de chez gerflor	Oui	11,25	M2	35,70	401,63	20,00
Total TS Bureau B5 RDC	Oui	1		727,89	727,89	

Devis gratuit. Les prix TTC sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de remise de l'offre. Toute variation de ces taux sera répercutée sur les prix.

Assurance décennale obligatoire souscrite auprès de la compagnie d'assurance Groupama, située 18 rue Pierre de Coubertin - 63000 CLERMONT-FD, valable en France métropolitaine (423950540001).

Coordonnées bancaires société :

Banque : CREDIT AGRICOLE

RIB : 16806048216609486975889

IBAN : FR7616806048216609486975889

BIC : AGRIFRPP868

Total HT	1 934,18
Total TVA	386,84
Total TTC	2 321,02
Net à payer	2 321,02 €

Pour le client (signature précédée de la mention : Lu et approuvé,
bon pour accord)

Siret : 84505865000019 - APE : 4333Z - RCS : Aurillac B 845 058 650 - N° TVA intracom : FR64845058650 - Capital : 10 000,00 €

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20240711-DEC2024-386-AU
Date de télétransmission : 17/07/2024
Date de réception préfecture : 17/07/2024

1 sur 1

SAINT FLOUR COMMUNAUTE
 Village d'entreprises - ZA du Rozier Coren 15100 SAINT FLOUR
 OFFICE DU TOURISME DE ST FLOUR
 Place d'Armes - 15100 SAINT FLOUR

Entreprise : COUTAREL MENUISERIE ALU
 La gare de Coren

15100 ST FLOUR

AURILLAC le 10/06/2024

Tel :

Fax :

Lot : 04 MENUISERIES EXTERIEURES

Avenant

N° 1

Avenant	N° 1 Modifications de prestations	
Date :	10/06/2024	Modifications de prestations selon devis.
Montant H.T.	-3 403,00	
Valeur	23/11/2023	
Actualisable		

Récapitulatif		Euros H.T.	Euros T.T.C	Valeur	
A	Montant initial du Marché du 29/12/2023	47 014,00	56 416,80	23/11/2023	A *
B	Montant des MDM déjà acceptées	0,00	0,00		
C	Montant de la présente MDM	-3 403,00	-4 083,60	23/11/2023	A *
Montant du marché (A+B+C)		43 611,00	52 333,20		

* : F=Ferme A=Actualisable R=Révisable AR=Actualisable et Révisable

L'entreprise Date/signature	Le Maître d'Ouvre Date/signature	Le Maître d'Ouvrage Date/signature
COUTAREL MENUISERIE ALU LA GARE - 15100 COREN Tél. 04 71 60 48 77 - Fax 04 71 20 87 98 Email : cmal@bbox.fr Siret 450 597 747 00010 - APE 4222 B TVA FR 31 400 897 757	 SIA IGETEC 5 avenue Georges Pompidou 15000 AURILLAC N° 33 014 71 63 88 30 - accord@igetec.fr SIRET : 364 708 643 00115 - APE 7112D SAS au capital de 81 600 € - RCS AURILLAC	

Accusé de réception en préfecture
 015-200066660-20240711-DEC2024-386-AU
 Date de télétransmission : 17/07/2024
 Date de réception préfecture : 17/07/2024



Adresse
Gare de Coren
15100 Saint-Flour

Contact
Tél. : 04 71 60 49 77
Email : cmalu@bbox.fr
Site internet :
www.coutarelmenuiseriealu.com

Coutarel Menuiserie Alu

Votre contact : MALLET Richard
Référence : MODIFICATION DEVIS OFFICE DE TOURISME

DEVIS N° DE00503

Date : 21/05/2024

SAINT-FLOUR COMMUNAUTE

Village d'entreprises
1 rue des crozes- ZA du Rozier
15100 ST FLOUR

Visuel	Désignation	Qté	Pu HT	Total HT	TVA
	MODIFICATION MARCHE OFFICE DE TOURISME				
	04.01.04 CHASSIS COULISSANTS 04.01.04.02 Plus value garde corps sur le chassis coulissant du bureau B8.	1	245,00 €	245,00 €	20%
	04.02 PORTES EXTERIEURES ALUMINIUM 01.02.01.01 Moins value porte d'entrée pivotante Dimension 1500 x2900	1	-5 940,00 €	-5 940,00 €	20%
	04.02 PORTES EXTERIEURES ALUMINIUM 01.02.01.01 Modification marché de la porte vitrée pivotante par une porte battante + partie fixe. Dimension 1500 x2900	1	5 320,00 €	5 320,00 €	20%
	04.03.01 ORGANIGRAMME 04.03.01.01 Moins value organigramme de serrures	1	-520,00 €	-520,00 €	20%
	04.05 GARDE-CORPS EXTERIEURS 04.05.01.01 Moins value depose de garde corps existant.	1	-908,00 €	-908,00 €	20%
	04.05.02 HABILLAGE ACOUSTIQUE DE GROUPE DE VENTILATION Moins value habillage acoustique	1	-1 600,00 €	-1 600,00 €	20%

Coutarel Menuiserie Alu - Gare de Coren - 15100 Saint-Flour - France
S.A.R.L. au capital de 8000 Euros - SIRET 49059774700016 - APE 4332B - TVA FR 31 490597747
Tél. : 04 71 60 49 77 - E-mail : cmalu@bbox.fr - www.coutarelmenuiseriealu.com
ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE DECENNALE N°2090970500008
Certificat RGE n° E-E146222

1 sur 2
Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20240711-DEC2024-386-AU
Date de télétransmission : 17/07/2024
Date de réception préfecture : 17/07/2024

Visuel	Désignation	Qté	Pu HT	Total HT	TVA
--------	-------------	-----	-------	----------	-----

Votre devis est valable 1 mois - Images et photos non contractuelles

Détail TVA	20 %	10 %	5,5 %	Total HT :	-3 403,00 €
Base HT	-3 403,00 €	0,00 €	0,00 €	Total TVA :	-680,60 €
Montant TVA	-680,60 €	0,00 €	0,00 €	Total TTC :	-4 083,60 €

Règlement : 30% à la commande, le solde à la livraison
Acompte demandé : -1 225,08 €

Coutarel Menuiserie Alu - IBAN FR76 1680 6048 2129 6339 8200 129

Nos prix sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de la remise de l'offre. Toute variation ultérieure de ces taux, imposés par la loi, sera répercutée sur ces prix.

Je déclare avoir pris connaissance et accepté les conditions générales de vente ci-jointes.

Bon pour accord Fait à : _____ le: _____
Signature (précédée de la mention : «lu et approuvé, devis reçu avant l'exécution des travaux») :

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

I. OBJET ET CHAMP D'APPLICATION : Le contrat est soumis au droit français. Toute commande de travaux implique l'acceptation par le client des présentes conditions générales d'exécution des marchés privés de travaux. Celles-ci établissent les conditions contractuelles applicables entre l'entreprise et son client pour la fourniture de travaux. La nullité d'une clause contractuelle n'emporte pas nullité des présentes conditions générales. Le devis, ses avenants et les études techniques spécifiques constituent les conditions particulières des travaux à réaliser. En cas de différence, les conditions particulières priment sur les conditions générales.

II. PROTECTION DES DONNEES : Les informations recueillies sur le client par l'entreprise sont indispensables à la gestion de son contrat. Elles seront conservées aussi longtemps que nécessaire pour l'exécution du contrat et pour l'accomplissement d'une obligation légale, telles que les garanties éventuellement applicables à l'issue des travaux commandés ou à l'exercice d'une prérogative légale. Le responsable du traitement des données est l'entreprise :

Nom : **COUTAREL MENUISERIE ALU**

Email : **cmalu@bbox.fr**

Coordonnées postales : **La gare de Coren 15100 COREN**

L'accès aux données personnelles sera strictement limité aux employés habilités de l'entreprise. Les informations recueillies pourront éventuellement être communiquées à des tiers liés à l'entreprise par contrat pour l'exécution de tâches sous-traitées. Conformément à la loi n° 78-17 « Informatique et Libertés » et au Règlement Européen n°2016/679, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et de portabilité des données le concernant, ainsi que du droit de s'opposer au traitement pour motif légitime, droits qu'il peut exercer en s'adressant à l'entreprise (coordonnées ci-dessus), en joignant un justificatif de son identité valide. Le client peut également définir des directives relatives au sort de ces données après sa mort. En cas de réclamation, le client peut contacter la CNIL. Le client consommateur a le droit de s'inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique sur le site bloctel.fr.

III. VALIDITE DE L'OFFRE : La présente proposition est valable dans un délai de 2 mois à partir de la date d'établissement du présent devis. Au-delà, COUTAREL MENUISERIE ALU se réserve la faculté, soit de maintenir son offre initiale, soit de présenter une nouvelle proposition

IV. PHOTOGRAPHIES DES TRAVAUX : Le client autorise l'entreprise à fixer, reproduire et à exploiter les photographies des travaux réalisés dans le cadre de l'exécution du présent contrat et ce, afin de les présenter à des tiers dans un but de promotion de son activité artisanale, sur les supports suivants : (*indiquer la liste des supports (site internet, catalogue, etc..)*).

La présente autorisation est consentie à l'entreprise pour les territoires suivants : Cantal, Haute Loire, Puy de Dôme, Lozère et pour une durée de 5 .

Le client garantit n'être lié par aucun accord avec un tiers, de quelque nature que ce soit, ayant pour objet ou pour effet de limiter ou empêcher la mise en œuvre de la présente autorisation.

V. MODIFICATION DU MARCHE -AVENANTS : Toutes les modifications apportées au marché feront l'objet d'avenants conclus entre l'entreprise et le client et spécifiant les modifications de coûts et de délais.

VI. CONDITIONS SUSPENSIVES

VI.1. CONDITION SUSPENSIVE POUR OBTENTION D'AUTORISATIONS : Le marché est conclu sous la condition suspensive d'obtention, dans un délai de trois mois à compter de la conclusion du l'offre, des autorisations, administratives ou de voisinage, nécessaires à l'exécution du marché et précisées dans l'offre. Le client se charge de l'obtention des autorisations liées au marché et en communiquera une copie à l'entreprise dès réception.

L'entreprise procédera si nécessaire aux affichages de chantier prévu par le code de l'urbanisme.

VI.2. CONDITION SUSPENSIVE POUR FINANCEMENT : Lorsque le client recourt à un prêt pour financer tout ou partie des travaux, il en informe l'entreprise et fait sa demande de prêt dans les 15 jours de la signature du contrat. Le marché est alors conclu sous la condition suspensive d'obtention du prêt dans un délai précisé par écrit par le client à l'entreprise et qui ne peut pas être inférieur à un mois suivant la demande de prêt. Le client s'engage à informer l'entreprise par écrit de l'obtention du prêt ou de son refus, au plus tard dans les 7 jours suivant l'expiration de ce délai.

Cependant, en cas de recours à un crédit à la consommation pour les travaux, le marché sera résolu de plein droit si le prêteur n'a pas informé l'entreprise de l'attribution du crédit dans le délai de sept jours à compter de l'acceptation de l'offre de prêt par le client consommateur (l'emprunteur) ou si le client consommateur (l'emprunteur) a exercé son droit de rétractation dans le délai légal.

Un document en annexe, à remplir par le maître de l'ouvrage s'il est concerné, complète ce point.

VII. CONDITIONS D'EXECUTION DES TRAVAUX : Les travaux sont réalisés conformément à la réglementation et aux règles de l'art en vigueur au jour de l'offre. L'entreprise se réserve le droit de refuser l'utilisation des matériaux ou produits fournis par le client. L'entreprise est tenue d'une obligation de conseil envers son client sur l'utilité et les conditions d'exécution des travaux, sur les conditions d'entretien, d'installation et d'emploi des appareils. Lorsque le support révèle des sujétions imprévues, non décelables par l'entreprise, sauf au moment des travaux, un avenant devra être conclu entre les parties pour fixer les travaux supplémentaires, leur coût et les délais en découlant. A défaut d'accord entre les parties, elles conviennent de recourir, à frais partagés, à une conciliation ou à une médiation avant toute action judiciaire éventuelle. L'eau, l'électricité, les accès, les aires de stockage et d'installation nécessaires à la réalisation des travaux seront mis à la disposition de l'entreprise en quantité suffisante, gratuitement et à proximité des travaux. L'entreprise peut recourir à la sous-traitance, dans les conditions prévues par la loi du 31 décembre 1975.

VIII. DELAI D'EXECUTION : *Coutarel Menuiserie Alu* s'engage à effectuer les travaux dans un délai de 1 an à compter de la date de signature du bon de commande (si ce délai est déjà indiqué dans le devis mettre « Le travaux seront réalisés dans le délai précisé au devis »).

Le délai d'exécution est prolongé, le cas échéant, à raison des avenants au marché ou de la durée des retards dus au client. Le délai d'exécution est également prolongé en cas de force majeure, d'épidémie, d'intempéries rendant impossible toute exécution des travaux ou de grève générale de la profession.

Le lieu d'exécution devra, à la date de démarrage, être accessible et les ouvrages préparatoires réalisés de façon à permettre l'engagement des travaux. À défaut, l'entreprise se réserve le droit de modifier ses conditions d'intervention, et en particulier en termes de délais, conditions techniques, conditions de prix.

IX. PRIX : (*si l'entreprise désire indexer les prix, préciser :*) Les prix sont actualisés et révisés par l'application de la formule de variation des prix ci-après définie : (*préciser les règles de variation de prix , exemple :*

$$Pr = P0 \times (Ir / I0)$$

Où :

$$Pr = \text{Prix révisé HT}$$

$$P0 = \text{Prix initial HT}$$

Ir = dernière valeur de l'Indice XXXXX (intitulé, série, source, code) publié par XXXXX, du mois à la date de début des travaux (actualisation) et à la date de réalisation des travaux(révision).

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

IO = valeur de l'Indice XXXXX (intitulé, série, source, code) publié par XXXXX, du mois à la date de remise de l'offre de prix.

Les prix sont établis sur la base des taux de TVA et taxes en vigueur au moment de l'offre ou des avenants. En cas de modification des charges imposées par les pouvoirs publics, les variations en résultant seront répercutées sur le prix TTC.

X. CONDITIONS DE REGLEMENT : Sauf convention différente figurant au devis, le règlement des travaux sera effectué de la façon suivante :

- Acompte de 30% à la commande
- Facturation à l'avancement des travaux : se référer aux modalités prévues au devis ou dans les pièces du marché.
- Solde à réception de la facture finale

Les règlements sont dus à réception des notes ou des factures (ou délai précisé par vos soins). Tout retard de paiement sera sanctionné par l'application de pénalités de retard au taux de 3 fois le taux d'intérêt légal. Pour les clients professionnels, une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement sera ajoutée aux pénalités de retard en cas de procédure pour recouvrement (C. com., L.441-6 et D.441-5). Le règlement anticipé ne permet pas de bénéficier d'un escompte.

XI. GARANTIE DE PAIEMENT : ARTICLE 1799-1 DU CODE CIVIL : Pour les travaux dont le montant est supérieur à 12 000 euros hors taxes et déduction faites des avances, le maître d'ouvrage doit garantir à l'entrepreneur le paiement des sommes dues au titre du marché, conformément à l'article 1799-1 du code civil.

XII. CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE : Le transfert de propriété des biens faisant l'objet du marché est suspendu jusqu'à complet paiement de leur prix par le client. Le défaut de paiement de ces biens pourra entraîner une revendication des biens concernés.

Ces dispositions ne font pas obstacle, à la livraison, au transfert à l'acheteur des risques de perte ou de détérioration des biens ou des dommages dont il serait la cause.

XIII. GARANTIES LEGALES ET CONTRACTUELLES :

XIII.1. Garantie légale : Conformément à l'article L.217-4 du code de la consommation, l'entreprise livre un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance. Elle répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité. Un bien est conforme au contrat :

1° S'il est propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :

- s'il correspond à la description donnée par le vendeur et possède les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ;
- s'il présente les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ;

2° Ou s'il présente les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou est propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté (article L.217-5 du code de la consommation).

L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien (article L. 217-12 du code de la consommation). L'entreprise garantit gratuitement le défaut de

conformité du bien livré sans exclure le choix laissé au client par l'article L. 217-13 du même code d'agir sur le fondement de la garantie contre les vices cachés du droit commun. Conformément à l'article 1641 du code civil, l'entreprise est tenue de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus. L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice (article 1648 alinéa 1 du code civil).

XIII.2 Garantie contractuelle – Garantie service après-vente :

La garantie contractuelle ou/et la garantie service après-vente mises en place par l'entreprise sont précisées dans un document annexe remis au client. Il est de même des garanties contractuelles proposées par le fabricant. L'entreprise doit préciser dans l'annexe remise au client le contenu de la garantie, le prix ou la gratuité de la garantie, les modalités de mises en œuvre, la durée et l'étendue territoriale, le nom et l'adresse du garant.

Conformément à l'article L. 217-16 du code de la consommation, lorsque le client demande à l'entreprise, pendant le cours de la garantie commerciale qui lui a été consentie lors de l'acquisition ou de la réparation d'un bien meuble, une remise en état couverte par la garantie, toute période d'immobilisation d'au moins sept jours vient s'ajouter à la durée de la garantie qui restait à courir. Cette période court à compter de la demande d'intervention du client ou de la mise à disposition pour réparation du bien en cause, si cette mise à disposition est postérieure à la demande d'intervention. Indépendamment de la garantie contractuelle, le prestataire reste tenu de la garantie légale de conformité visée à l'article 14.1 des conditions générales.

XIV. ASSURANCE RESPONSABILITE PROFESSIONNELLE :

Assurance professionnelle : assurance responsabilité civile professionnelle et décennale, souscrite auprès de (*nom et coordonnées postales et téléphone de l'assureur*), valable (*préciser la couverture territoriale du contrat d'assurance*).

XV. RECEPTION DE TRAVAUX : La réception des travaux, au sens de l'article 1792-6 du code civil, est l'acte par lequel le client déclare accepter l'ouvrage avec ou sans réserve. La réception des travaux se fait en présence de l'entrepreneur et du client. L'entreprise avisera le client de la date à laquelle les travaux seront terminés et une date de visite du chantier sera programmée afin de réceptionner les travaux. Au cours de cette visite, un procès-verbal de réception sera établi en au moins deux exemplaires, un pour l'entreprise et un pour le client.

XVI. VENTE A DOMICILE :

Pour les clients particuliers :

Lorsque le contrat est signé au domicile du client, il se trouve soumis notamment aux dispositions des articles L. 221-18 à L. 221-28 du Code de la consommation, laissant un délai de rétractation de 14 jours au client.

Formulaire d'annulation de commande – Code de la Consommation L.221-18 à L.221-28. Compléter et signer le formulaire à expédier en LRAR au plus tard le 14^{ème} jour à compter de la signature du devis (si cela tombe un samedi, dimanche ou jour férié le 1^{er} jour ouvrable suivant)

Je soussigné.....

Demeurant à.....

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Déclare annuler la commande ci-après (indiquer référence devis) :

Signature

.....
Si vous avez demandé de commencer la prestation de services pendant le délai de rétractation, vous devrez nous payer un montant proportionnel à ce qui vous a été fourni jusqu'au moment où vous nous avez informé de votre rétractation du présent contrat, par rapport à l'ensemble des prestations prévues par le contrat.

Pour les clients professionnels :

Lorsque le contrat est conclu hors établissement, que l'objet de ce contrat n'entre pas dans le champ d'activité du professionnel sollicité et que le nombre de salariés employés par celui-ci est inférieur ou égal à cinq (C. consommation, art. L.221-3), il se trouve soumis notamment aux dispositions des L.221-18 à L. 221-28 du Code de la consommation, laissant un délai de rétractation de 14 jours au client.

Formulaire d'annulation de commande – Code de la Consommation L.221-18 à L.221-28 Compléter et signer le formulaire à expédier en LRAR au plus tard le 14^{ème} jour à compter de la signature du devis (si cela tombe un samedi, dimanche ou jour férié le 1er jour ouvrable suivant)

Je soussigné.....

Demeurant à.....

Déclare annuler la commande ci-après (indiquer référence devis) :

.....

Si vous avez demandé de commencer la prestation de services pendant le délai de rétractation, vous devrez nous payer un montant proportionnel à ce qui vous a été fourni jusqu'au moment où vous nous avez informé de votre rétractation du présent contrat, par rapport à l'ensemble des prestations prévues par le contrat.

XVII. RESILIATION DU CONTRAT : En cas d'inexécution de ses obligations par l'une des parties, le contrat pourra être résilié par le créancier de l'obligation inexécutée, quinze jours après mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée sans effet, sans préjudice des dommages-intérêts qui pourraient être réclamés à la partie défaillante.

XVIII. CONTESTATIONS : En cas de différend relatif à l'exécution du marché, les parties rechercheront, avant toute action contentieuse, un accord amiable et se communiqueront à cet effet tous les éléments d'information nécessaires.

CM2C est le médiateur de la consommation désigné par l'entreprise. En cas de litige, le client consommateur adresse une réclamation par écrit à l'entreprise avant toute saisine éventuelle du médiateur de la consommation. En cas d'échec de la réclamation, le client peut soumettre le différend à ce médiateur de la consommation, au plus tard un an après sa réclamation écrite, à l'adresse suivante *Centre de la Médiation de la Consommation des Conciliateurs de Justice, 14 rue saint Jean, 75017 Paris ou par voie électronique cm2c.net*

Pour les clients professionnels, Le tribunal compétent sera celui du siège de l'entreprise.

Fait à

Le

ANNEXE :

FINANCEMENT DE TRAVAUX
(NOTE : L'entreprise n'est pas intermédiaire de crédit)

I – LE CLIENT RECOURT A UN CREDIT A LA CONSOMMATION POUR FINANCER LES TRAVAUX

Le client coche la case ou les cases correspondant à sa situation et signe sur l'espace libre :

Je soussigné(e), maître de l'ouvrage, RECOURS A UN CREDIT A LA CONSOMMATION POUR FINANCER LES TRAVAUX. J'informerai le(s) prêteur(s) des coordonnées de l'entreprise et de la nature des travaux pour lesquels le prêt est demandé.

Je demande l'EXECUTION IMMEDIATE de la prestation tout en demandant un CREDIT A LA CONSOMMATION AFFECTE AUX TRAVAUX : je recopie à la main sur le contrat la phrase suivante :

« Je demande à bénéficier immédiatement de la prestation de services. Le délai légal de rétractation de mon contrat de crédit arrive dès lors à échéance à la date de l'exécution de la prestation, sans pouvoir être inférieur à trois jours ni supérieur à quatorze jours suivant sa signature.

Je suis tenu (e) par mon contrat de vente principal dès le quatrième jour suivant sa signature »

Fait à _____ Le _____ Prénom, _____
nom et signature

II – LE CLIENT RECOURT A UN CREDIT IMMOBILIER, UN CREDIT GARANTI PAR UNE HYPOTHEQUE OU SURETE COMPARABLE

Pour les dépenses relatives à la réparation, l'amélioration ou l'entretien d'immeubles à usage d'habitation ou à usage professionnel et d'habitation, lorsque le crédit finance l'acquisition de l'immeuble ou est garanti par une hypothèque, par une autre sûreté comparable sur les biens immobiliers à usage d'habitation ou par un droit lié à un bien immobilier à usage d'habitation, le client coche la case correspondant à sa situation et signe sur l'espace libre :

Je soussigné(e), maître de l'ouvrage, déclare qu'AYANT L'INTENTION DE FINANCER LES TRAVAUX AU MOYEN D'UN OU PLUSIEURS PRETS, j'entends me prévaloir de la condition suspensive prévue à l'article L. 313-41 du code de la consommation. J'informerai l'entreprise par écrit au plus tard 7 jours après la décision d'obtention ou du refus d'attribution du crédit.

Fait à _____ Le _____
Prénom, nom et signature

III - LE CLIENT NE RECOURT PAS AU CREDIT IMMOBILIER POUR FINANCER LES TRAVAUX

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20240711-DEC2024-386-AU
Date de télétransmission : 17/07/2024
Date de réception préfecture : 17/07/2024

SAINT FLOUR COMMUNAUTE
 Village d'entreprises - ZA du Rozier Coren 15100 SAINT FLOUR
OFFICE DU TOURISME DE ST FLOUR
 Place d'Armes - 15100 SAINT FLOUR

Entreprise : AUVERGNE DECORS
 3, rue Raymond Joyon

63190 LEZOUX

AURILLAC le 02/07/2024

Tel :

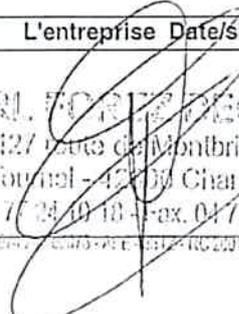
Fax :

Lot : 05 CLOISONS SECHES - ISOLATION - FAUX PLAF **Avenant N° 1**

Avenant	N° 1 Traitement CF des planchers	
Date :	02/07/2024	Plus-value pour traitement des planchers CF 1/2h selon devis joint.
Montant H.T.	3 983,16	
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content;">Ferme</div>		

Récapitulatif		Euros H.T.	Euros T.T.C	Valeur	
A	Montant initial du Marché du 27/12/2023	43 500,00	52 200,00	01/07/2023	A
B	Montant des MDM déjà acceptées	0,00	0,00		
C	Montant de la présente MDM	3 983,16	4 779,79		F
Montant du marché (A+B+C)		47 483,16	56 979,79		

* : F=Ferme A=Actualisable R=Révisable AR=Actualisable et Révisable

L'entreprise Date/signature

SARL FORTE DECORS
 427 route de Montbrison
 71 Tourneil - 42000 Champdieu
 Tél. 04 77 24 49 18 - Fax. 04 77 24 53 35
Société au capital de 200000€ - RCS 20018332 - RM 422

Le Maître d'Oeuvre Date/signature

SIA GEOTEC
 5 avenue Georges Pompidou
 15000 AURILLAC
+33 (0)4 71 63 83 30 - 2004730120
 SIRET : 309 708 643 00115 - APE 7112B
 SAS au capital de 81 600 € - RCS AURILLAC

Le Maître d'Ouvrage Date/signature

Accusé de réception en préfecture
 015-200066660-20240711-DEC2024-386-AU
 Date de télétransmission : 17/07/2024
 Date de réception préfecture : 17/07/2024

SARL NG LES CHAPES D OLT

Parc Artisanal - 4, rue du Tumulus
12130 PIERREFICHE
Tél : 05 65 70 48 94
Site web : www.chapeliquidedolt.com
Email : contact@chapeliquidedolt.fr



SAINT-FLOUR COMMUNAUTE
ZA du Rozier-Coren
15100 ST FLOUR

Tél : 04 71 60 56 80
Tél. portable :
Email : contact@saintflourco.fr

Devis

Numéro	Date	Code client	Date de validité	Mode de règlement	N° de Tva intracom
DV00012514	18/04/2024	COMSTFLOU	18/05/2024	Virement à réception	FR76200066660

Description	Qté	Unité	P.U. HT	Montant HT	TVA
Opération F983					
Réhabilitation et Aménagement des bureaux de l'Office de Tourisme intercommunal					
Place d'arme 15100 SAINT FLOUR					
MOE : TRINH Vincent					
Lot n° 7 : Revêtement de sol dur - Faïence					
Avenant n°1 au devis DV11795 du 03/06/2023					
Travaux en Moins :					
7.01.01.01 Chape Cemexa HPC désolidarisée sur polyane	-50,00	M2	45,00	-2 250,00	20,00
Sous-total Travaux en Moins				-2 250,00	
Travaux en Plus :					
07.02.01 Carrelage en pierre de Bouzentes format longueur variable épaisseur 20mm	32,60	M2	138,00	4 498,80	20,00
Localisation : Accueil + dégagement, repro					
Sous-total Travaux en Plus				4 498,80	

Description	Qté	Unité	P.U. HT	Montant HT	TVA
-------------	-----	-------	---------	------------	-----

Devis gratuit. Les prix TTC sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de remise de l'offre. Toute variation de ces taux sera répercutée sur les prix. Nos prix sont donnés avec valeur à la date de la signature du devis. En cas d'augmentation des coûts de la main d'œuvre et des matériaux intervenant avant ou pendant les travaux, les prix portés au devis seront actualisés sur la valeur au mois de l'exécution selon le calcul de la FFB. Les mesures exactes seront prises les travaux effectués. Les couleurs choisies suivant nos échantillons donnent une indication d'ensemble de la teinte et de l'aspect final du revêtement. Ces caractéristiques peuvent évoluer en fonction de la mise en œuvre et des conditions d'application. Afin de réaliser votre chantier dans les conditions optimum, nous vous demandons dans la mesure du possible de ne pas faire intervenir d'autres corps de métier durant notre intervention. Le chantier doit être propre et débarrassé à notre arrivée sinon nous nous verrons dans l'obligation de vous facturer 300 € ht de préparation de chantier. Garantie décennale et Garantie responsabilité civile pendant les travaux : souscrite auprès de Générali siège social 2, rue Pillet-Willi 75003 PARIS n° contrat AR721304 - référence client SARL NG LES CHAPES D'OLT. Il est fait en outre, application des garanties légales de conformité (2ans à compter de la délivrance du bien) et des vices-cachés (2 ans à compter de la découverte du vice) conformément aux dispositions de nos CGV et des dispositions légales.

L'acceptation de ce devis vaut acceptation de nos Conditions Générales de Vente.

Je vous remercie de m'envoyer votre accord signé au plus tôt.

L'acceptation de ce devis tiendra lieu de bon de commande	
Bon pour accord, le ___ / ___ / ___ à _____ SIGNATURE:	Date d'intervention souhaitée: (à confirmer 15 jours avant intervention) ___ / ___ / ___

Condition de paiement 30 % à la signature - 80 % du solde pendant les travaux - Solde restant à la fin des travaux

Devis émis sur le chantier et évacué séparément palettes, déchets inertes, emballages, déchets chapes. Collecte envisagée : Sial Cotasse à Crêt-le-Château. Déchetterie de St Geniez d'Olt - Ets Broley à Crêt-le-Château - La Centrale agréée.

Taux	Base HT	Montant TVA	Total HT	2 248,80
20,00	2 248,80	449,76	Total TVA	449,76
			Total TTC	2 698,56
			Net à payer	2 698,56 €

SAINT FLOUR COMMUNAUTE
 Village d'entreprises - ZA du Rozier Coren 15100 SAINT FLOUR
OFFICE DU TOURISME DE ST FLOUR
 Place d'Armes - 15100 SAINT FLOUR

Entreprise : SARL MOURGUES SERGE
 3 rue de la Planèze

15100 SAINT FLOUR

AURILLAC le 10/06/2024

Tel : 04 71 60 05 91

Fax :

Lot : 11 CHAUFFAGE - PLOMB - SANITAIRE - VENTIL **Avenant N° 1**

Avenant	N° 1 Modifications de prestations
Date :	10/06/2024 Modifications de prestations selon devis
Montant H.T.	-2 340,00
Valeur	01/07/2023
Actualisable	

Récapitulatif		Euros H.T.	Euros T.T.C	Valeur	
A	Montant initial du Marché du 27/12/2023	45 881,43	55 057,72	01/07/2023	A *
B	Montant des MDM déjà acceptées	0,00	0,00		
C	Montant de la présente MDM	-2 340,00	-2 808,00	01/07/2023	A *
Montant du marché (A+B+C)		43 541,43	52 249,72		

* : F=Ferme A=Actualisable R=Révisable AR=Actualisable et Révisable

L'entreprise Date/signature

SARL MOURGUES Serge
 3, rue de la Planèze - 15100 ST-FLOUR
 Tél. 04 71 60 05 91 - Fax 04 71 60 49 16
 RCS AURILLAC 330 032 830
 SARL au capital de 25000 Euros

Le Maître d'Oeuvre Date/signature


SIA IGETEC
 5 avenue Georges Pompidou
 15000 AURILLAC
 +33 (0)4 71 63 33 00 - scousa@igotec.fr
 SIRET : 399 708 843 00115 APE 7112D
 SAS au capital de 84 500 € RCS AURILLAC

Le Maître d'Ouvrage Date/signature

[Signature]

Accusé de réception en préfecture
 015-200066660-20240711-DEC2024-386-AU
 Date de télétransmission : 17/07/2024
 Date de réception préfecture : 17/07/2024

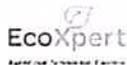


Régulateur de Chauffage et Fluides Froides



CAMPA

Thermor



3 RUE DE LA PLANEZE

☎ 04 71 60 05 91

Fax 04 71 60 49 16

Email contact@mourguesserge.com

www.mourguesserge.com

ST FLOUR COMMUNAUTE

ZI DU ROZIER COREN

VILLAGE ENTREPRISE

15100 SAINT FLOUR

D E V I S

Réf. : 0478909 CD

Date : 22/05/24

REAMENAGEMENT DE L'OFFICE DE TOURISME - 15100 SAINT-FLOUR

OPERATION : F983 NEGOCIATION

LOT : 11 - CHAUFFAGE - PLOMBERIE - SANITAIRES - VENTILATION

Désignation	U	Qté	Prix unit.	Montant H.T.
LOT : 11 - CHAUFFAGE - PLOMBERIE - SANITAIRES - VENTILATION		-1,00	2 340,00	-2 340,00
DESCRIPTION DES TRAVAUX DE CHAUFFAGE EAU CHAUDE	ens	1,00	2 340,00	2 340,00
<u>Travaux de conformité chaufferie</u>				
<u>Compteurs d'énergie à ultrasons et VCI :</u>				
- Compteur d'énergie à ultrasons DN32	u	1,00	840,00	840,00
- VCI (vérification de conformité des installations) réalisé par un techniciens de marque des compteurs d'énergie	u	1,00	402,50	402,50
<u>Calorifuge : selon CCTP</u>				
Calorifuge en chaufferie finition Isogenopack selon CCTP	ens	1,00	820,00	820,00
<u>Appareils sanitaires</u>				
<u>Accessoires sanitaires selon CCTP :</u>				
. porte-papier hygiénique mural	u	2,00	66,25	132,50
. distributeur de savon liquide	u	2,00	72,50	145,00

DefSte RSJ - 3 RUE DE LA PLANEZE - 15100 SAINT FLOUR
 au capital de 25 000 Euros - RCS AURILLAC : 330 032 830 - APE : 4321A
 TVA intracommunautaire : FR0533003283000011 - SIRET : 33003283000011
 Références bancaires : BPMC ST FLOUR - IBAN - FR76 1680 7003 7707 0214 1681 865
 Assurance SMABTP Contrat N°485583W1247000 / 001 336212/0 31/12/2021

Page 1

Le bénéficiaire du service qui ne souhaite pas faire l'objet de prospection commerciale par téléphone peut s'inscrire gratuitement sur la liste d'opposition Bloctel sur le site bloctel.gouv.fr

Accusé de réception en préfecture
 015-200066660-20240711-DEC2024-386-AU
 Date de télétransmission : 17/07/2024
 Date de réception préfecture : 17/07/2024

Total H.T.	-2 340,00
Total T.V.A. 20,00 %	-468,00
Total T.T.C.	-2 808,00

Net à payer (Euro)	-2 808,00
---------------------------	------------------

La TVA à acquitter subira des variations éventuelles découlant des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors des règlements. Les prix sont établis sur la base du taux de TVA en vigueur au jour de la remise de l'offre. Toute variation ultérieure de taux sera répercutée sur le prix.

A la validation du devis, un acompte de 30% vous sera demandé.

Devis valable 2 mois sous réserve de disponibilité chez le fournisseur.

A : le : / /

Devis N° 0478909

Mode de Règlement : Comptant Chèque

Bon pour Accord.

Signature - Cachet SARL Mourques Serge

Signature - Cachet Client: